

Master en expertise comptable et fiscale (alternance)

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél :

Fax :

Mail :

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

M206 Mémoire			
Ancien Code	ECEC2M06EC206	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XOCM2060		
Bloc	2M	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	15 C	Volume horaire	150 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Sarah SEGOND (sarah.segond@helha.be)		
Coefficient de pondération	150		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	master / niveau 7 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Les étudiants sont tenus de réaliser un mémoire (15 Crédits) et de participer au séminaire de travail universitaire conçu pour leur fournir des conseils et repères bibliographiques, méthodologiques et rédactionnels génériques utiles à la réalisation de leur mémoire.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 2 **Compétence 2 : Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**
 - 2.3 Formuler des avis en toutes matières fiscales . Aider à l'accomplissement des obligations fiscales, le cas échéant assurer une représentation auprès des différentes administrations fiscales et des autorités
 - 2.4 Fournir des informations fiables en matières comptables, financières, juridiques et fiscales, et accompagner dans toutes les étapes de la vie d'une organisation
 - 2.6 Structurer sa pensée et s'exprimer clairement par écrit et oralement en utilisant le vocabulaire professionnel adapté aux différents interlocuteurs
- Compétence 3 **Compétence 3 : Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à son activité**
 - 3.7 Poser un regard critique sur la situation financière et le fonctionnement d'une entreprise, en ce compris dans le respect des différentes législations en vigueur
- Compétence 4 **Compétence 4 : Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
 - 4.1 Comprendre et assimiler les problématiques de son client, de l'entreprise et de son environnement

Acquis d'apprentissage visés

Le mémoire est un travail autonome, objectif et méthodique qui amène l'étudiant à mettre en œuvre plusieurs compétences clés de la formation reçue (telles que décrites dans le référentiel de compétences) : en particulier, maîtriser des savoirs, appliquer une démarche scientifique, agir en acteur socialement responsable, se développer, gérer un projet et communiquer.

Pour atteindre ces objectifs de formation, le mémoire doit réunir deux démarches :

1. Il doit s'appuyer sur une revue critique des connaissances théoriques et des méthodes spécifiques au sujet traité dans le mémoire. Les fondements théoriques du travail doivent être clairement présentés et discutés.
2. Il doit comprendre un travail systématique visant la production de résultats originaux. Ce travail peut consister, par exemple, en la collecte ou la production de données nouvelles, en l'exploitation originale de données existantes ou en l'application d'une méthodologie existante à un domaine nouveau. La méthodologie utilisée doit être

clairement explicitée.

En outre, le mémoire devra contenir trois réflexions quant à ses apports potentiels :

1. Apport scientifique : proposer une investigation indépendante et critique, débutant par la formulation de questions et objectifs de recherche et aboutissant à une contribution propre, clairement identifiable sur les connaissances actuelles (concepts, théories, modèles, méthodes, limites...).
2. Apport managérial : fournir une analyse du problème et proposer l'élaboration (au moins partielle) d'une solution ou formuler les propositions utiles à la prise de décisions managériales.
3. Apport sociétal : avoir une réflexion sur l'impact sociétal du projet ou de la recherche

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECEC2M06EC206A Mémoire

150 h / 15 C

Contenu

Le mémoire peut prendre des formes qui veilleront toutes, indépendamment de leurs spécificités, à rencontrer les objectifs ci-dessus mais qui évalueront, en outre, d'autres compétences plus spécifiques. Chacun de ces types de mémoires peut être lié ou non à un stage.

Démarches d'apprentissage

Le séminaire de travail universitaire a été conçu pour fournir aux étudiants des conseils et repères bibliographiques, méthodologiques et rédactionnels génériques utiles à la réalisation de leur mémoire.

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Sources et références

L'étudiant effectuera les recherches bibliographiques nécessaires à son travail, avec le soutien de son promoteur académique.

Dans la rédaction du mémoire, les étudiants sont tenus de respecter les emprunts, citations et exploitation de sources diverses. En particulier, il est de votre seule responsabilité d'étudiant d'éviter toute forme de plagiat

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les directives mémoires qui sont disponibles sur la plateforme ConnctED.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Un mémoire de master devra se distinguer par :

- La qualité scientifique de la littérature consultée et de la méthodologie de recherche ;
- Une application suffisamment sophistiquée des enseignements théoriques et méthodes spécifiques ;
- La qualité de la réflexion managériale et sociétale.

Le jury d'évaluation du mémoire se compose au minimum du promoteur et d'un lecteur désigné par le président du jury. Le jury du mémoire évalue le travail produit sur base

1. de l'interaction entre l'étudiant (les étudiants) et le promoteur durant tout le déroulement de l'activité d'enseignement ;
2. du document manuscrit remis par l'étudiant (les étudiants) ;
3. d'une présentation et défense orale du travail (chacune durant une quinzaine de minutes) en présence de ce jury.

Le promoteur évalue, dans un premier temps, la valeur du travail fourni par l'étudiant (les étudiants) depuis le début de l'activité d'enseignement. Sur cette base, il détermine, dans les délais prescrits par la faculté, si le mémoire peut être défendu oralement lors de la prochaine session d'examens. Si la réponse est positive, le promoteur signe l'autorisation de défendre son mémoire. Il est important de noter que l'autorisation de défendre son mémoire n'est en aucun cas synonyme de réussite de l'activité d'enseignement ; en effet, le travail écrit et la défense orale doivent encore être évalués par le jury, ainsi que décrit ci-dessous. Dans le cas où le promoteur estime que le travail réalisé jusque-là n'est pas suffisant pour que la défense orale puisse être organisée, il invite l'étudiant (les étudiants) à poursuivre le travail et à le présenter pour être défendu lors de la session d'examens suivante, toujours conditionnellement à son accord préalable. En cas d'opposition à la décision du promoteur de ne pas autoriser la défense, l'étudiant (les étudiants) a (ont) la possibilité de faire appel auprès du Président de Jury.

Pour évaluer le travail écrit, les membres du jury se basent sur une grille d'évaluation qui est indicative des compétences attendues dans le mémoire. Les pondérations entre les critères sont cependant laissées à l'appréciation des membres du jury. Cette grille d'évaluation est accessible à l'étudiant via la plateforme ConnectED.

La défense publique a pour objectif d'évaluer :

- La compréhension des étudiants et leur maîtrise du sujet ;
- Leur créativité dans les solutions proposées ;
- Leur maîtrise des techniques de présentation orale ;
- Leur capacité à gérer/surmonter les éventuels obstacles et difficultés tout au long de leur travail.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv					
Période d'évaluation	Evm	100	Exm	100	Exm	100

Trv = Travaux, Evm = Évaluation mixte, Exm = Examen mixte

Dispositions complémentaires

Les moments de remise des mémoires sont :

- Début janvier pour la session de janvier,
- Fin mai pour la session de juin,
- Mi-août pour la session de septembre.

Les dates précises de dépôt du mémoire sont communiquées par la HELHa. La remise du mémoire pour la session de juin est vivement encouragée.

Les étudiants qui remettent leur mémoire en septembre doivent savoir que pendant les périodes de juillet et août, les professeurs sont beaucoup moins disponibles. Il est donc impératif que chaque étudiant demande les disponibilités à son promoteur dès le mois de mai et fixe avec celui-ci un planning pour les dernières lectures du mémoire.

Aucun délai supplémentaire pour la remise du mémoire ne sera accordé à l'étudiant mais il aura la possibilité de faire parvenir des compléments ou corrections aux membres du jury suivant le moyen qu'il trouvera approprié avant ou lors de la défense.

Dépôt électronique : Chaque étudiant doit déposer une version électronique de son mémoire sur la plateforme ConnectED de la HELHa.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).